

1.90 Forêt nationale de la réconciliation à El Salvador

RECONNAISSANT qu'en 12 années de guerre, les ressources naturelles d'El Salvador ont été détruites et plus de 80.000 personnes ont trouvé la mort;

CONSIDÉRANT que, quatre ans après la signature des accords de paix, il faut encore, à El Salvador, réconcilier les différents secteurs sociaux entre eux et avec leur milieu naturel;

CONSIDÉRANT que la conclusion des accords de paix a un sens historique profond pour la société d'El Salvador, d'Amérique centrale et du monde entier;

CONSIDÉRANT que les Salvadoriens sont doués de l'esprit d'entreprise et qu'ils luttent aujourd'hui pour parvenir à un développement durable, équilibré et viable;

NOTANT AVEC INQUIÉTUDE qu'El Salvador est un des pays du monde où la forêt a été le plus détruite;

ACCUEILLANT AVEC SATISFACTION l'initiative prise par le Centro de Educación y Desarrollo Rural (CEDRO), membre salvadorien de l'UICN, en concertation avec différents secteurs de la société civile salvadorienne, pour promouvoir et réaliser le projet de Forêt nationale de la réconciliation;

SE FÉLICITANT de la décision du Comité méso-américain pour l'UICN, réuni à Belize le 22 novembre 1994, d'adopter une résolution appuyant cette initiative;

SOUSCRIVANT à la nécessité urgente reconnue dans *Sauver la Planète* (Chapitre 13) de préparer et d'appliquer des stratégies et plans en vue d'utiliser de façon durable les terres agricoles et les aires protégées;

SOUSCRIVANT ÉGALEMENT à Action 21 (Chapitre 10) selon lequel les plans d'utilisation des sols peuvent faciliter, dans une large mesure, la conservation et le développement durable des paysages;

Le Congrès mondial de la nature, réuni du 14 au 23 octobre 1996 à Montréal, Canada, pour sa 1ère Session:

1. PRIE INSTAMMENT les membres de l'UICN et la Commission mondiale des aires protégées (CMAP), conformément aux Catégories de gestion des aires protégées:
 - a) de soutenir l'initiative de création de la Forêt nationale de la réconciliation dans la région du volcan Guazapa, en tant que contribution à l'amélioration de l'environnement et de la cohésion sociale à El Salvador;
 - b) de donner suite à l'expérience acquise dans la Forêt nationale de la réconciliation pour qu'elle serve de modèle de restauration de l'environnement, dans un but de conservation de la nature et de développement, dans les pays qui ont souffert de la guerre ou de conflits civils;
 - c) de faire en sorte que les services appropriés de l'UICN apportent un appui technique à la Forêt nationale de la réconciliation et à des projets semblables.
2. CHARGE le Directeur général, le Secrétariat et les programmes techniques, dans la limite des ressources disponibles, d'aider la Délégation régionale pour la Méso-Amérique (ORMA) à mobiliser l'appui financier nécessaire au projet.

Note. Cette Recommandation a été adoptée par consensus. Les délégations de l'Australie, de la Norvège et de la Suède, Etats membres de l'UICN, ont déclaré que s'il y avait eu vote, elles se seraient abstenues. La délégation de l'Allemagne, Etat membre de l'UICN, a fait savoir qu'elle n'avait pas participé au débat sur la Recommandation et que s'il y avait eu vote, elle n'y aurait pas participé.